

Arrondissement de  
Thionville-Est

**COMMUNE DE HAUTE-KONTZ**

Nombre des conseillers élus  
15

Nombre des conseillers en  
fonction

15

Nombre des conseillers présents  
09

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DESDELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2019

Sous la présidence de Mme THILL Marie Josée Maire.

Etaient présents : Mme BARTHEL Myriam, M DELANZY Hervé, adjoints, Mme BERNARD Stéphanie, M DAN Paul, M KEFF Christian, M WALLERICH Jean-Philippe, M STUTZINGER Thierry, Mme HOFFMANN Corinne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme ATRACHIMOWICZ Stéphanie, Mme FROMHOTZ Edwige, M MENNEL Frédéric, M PERIGNON Lionel, M DEL PIZZO André, M VINCENT Emmanuel

Convocation du Conseil Municipal le 26/02/2018

**1. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET « GENERAL » EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal sous la présidence de M DELANZY Hervé, adjoint, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « général » pour l'exercice 2018 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de	383146.53
En section d'investissement, le résultat fait apparaître un excédent de	71552.80
<b>Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de</b>	<b>454699.33</b>

**2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 BUDGET «GENERAL »**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 383146.53 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	308323.03
Virement à la section d'investissement	/
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	74823.50
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2018	383146.53
<b>Affectation obligatoire</b>	

• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) <b>Solde disponible</b> affecté comme suit :	237479,66
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068) • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour .....	145666.87
B) DEFICIT AU 31.12.2018	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

### 3. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET « EAU » EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DELANZY Hervé, adjoint, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « Eau » pour l'exercice 2018 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de	19592.05
En section d'investissement, le résultat fait apparaître un déficit de	38234.90
<b>Le résultat global de clôture fait apparaître un déficit t de</b>	<b>18642.85</b>

### 4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 BUDGET «EAU»

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 19592.05 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
<b>Déficit antérieur reporté</b> (report à nouveau débiteur)	
<b>Excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créditeur)	12780.66
<b>Virement à la section d'investissement</b>	/
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	6811.39
A) EXCEDENT AU 31.12.2017	19592,05
<b>Affectation obligatoire</b>	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) <b>Solde disponible</b> affecté comme suit :	19592.05
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068) • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour .....	
B) DEFICIT AU 31.12.2017	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

## 5. COMPTE ADMINISTRATIF « ASSAINISSEMENT » EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DELANZY André, adjoint, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « Assainissement » pour l'exercice 2014 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de	13253.07
En section d'investissement, le résultat fait apparaître un déficit de	8918.52
<b>Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de</b>	<b>4334,55</b>

## 6. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 13253.07 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
<b>Déficit antérieur reporté</b> (report à nouveau débiteur)	
<b>Excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créditeur)	141637.02
<b>Virement à la section d'investissement</b>	128527.69
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	126,26
B) EXCEDENT AU 31.12.2017	13253.07
<b>Affectation obligatoire</b>	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	6953.06
<b>Solde disponible</b>	
affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)	6300.01
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour .....	
B) DEFICIT AU 31.12.2018	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

## 7. COMPTES DE GESTION EXERCICE 2018

### (Général, eau et assainissement)

Le Conseil Municipal reporte ce point à la séance prochaine.

## **8. EXTENSION ET RENOVATION ECOLE – AVENANT A LA MAITRISE D'ŒUVRE DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de l'école, par délibération du 30 janvier 2019, l'estimation financière des travaux a été rectifiée entraînant l'augmentation des honoraires des missions de maîtrise d'œuvre.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 5 mars 2019 à 19 h 30 et a approuvé l'augmentation supplémentaire des honoraires des missions de maîtrise d'œuvre présenté par l'Architecte THEISS Fabrice, domicilié à THIONVILLE et ses cotraitants (LABART, ACTIVE, TECH FLUID, SPC  
Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'avis favorable de la commission d'appel d'offres pour les honoraires supplémentaires d'un montant de 74261.39 € H.T. et des missions complémentaires de 11.700,19 € H.T.

## **9. CONVENTIONS BRANCHEMENTS EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le point est reporté à la séance suivante.

## **10. VOTE DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter une subvention de 200,- € au profit de Monsieur Aymeric BARTHEL, jeune prodige du vélo que le conseil municipal a décidé de sponsoriser.

Pour copie conforme,  
HAUTE-KONTZ, le 6/03/2019  
Le Maire,  
THILL Marie-Josée

